

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20160307-2016-03-01-DE
Date de télétransmission : 15/03/2016
Date de réception préfecture : 15/03/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Bureau syndical 7 mars 2016 – Parthenay

Identifiant
B3/2016-03-01

L'An Deux Mille Seize le lundi sept mars à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 2 mars 2016
Nombre de délégués en exercice : 9
Présents : 6

Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 6

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal
Secrétaire :	MORIN Joël
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CUBAUD Olivier	CHAUSSERAY Francine

Conventions de location du bureau PLIE à la MDEE

Par délibération du 27 janvier 2015, le Conseil d'Administration du Pays de Gâtine a autorisé le Président à signer avec la Communauté de communes de Parthenay la convention de location concernant la mise à disposition d'un espace (bureau et parties communes) au 2^e étage de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et Gâtine pour l'exercice des missions de Josélita JAVALOYES, Coordinatrice référente de Parcours des Emplois dans le cadre du PLIE. La convention étant signée pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

La Maison de l'Emploi a réaménagé ses bureaux en début d'année. Le Pays de Gâtine s'est vu attribuer un nouveau bureau pour le PLIE toujours situé au 2^e étage.

Il convient de renouveler la convention de location :

- pour la période du 1^{er} janvier au 7 février 2016 (même Bureau) selon les conditions suivantes : bureau d'une superficie de 26,85 m². Le loyer est de 193,04 € HT ;
- puis pour la période du 8 février au 31 décembre 2016 (nouveau bureau n°18 A) selon les conditions suivantes : bureau d'une superficie de 13,60 m². Le loyer trimestriel 2016 est de 408 € HT (proratisé pour la période du 8 février au 31 mars 2016 soit 237,63 € HT)

Le loyer comprend le coût d'entretien et de nettoyage des locaux en jouissance et des parties communes.

Les frais d'électricité, gaz et eau, engagées par la Communauté de communes seront facturés au Pays de Gâtine sur la base d'un remboursement trimestriel au prorata de la surface en m² occupé.

Le Bureau syndical décide de renouveler la location du bureau PLIE à la Maison de l'Emploi et des Entreprises. Il autorise le Président à signer les 2 conventions correspondantes pour l'année 2016 avec la Communauté de Communes Parthenay Gâtine et à régler la dépense correspondante (loyer + charges). Les crédits sont inscrits au budget – section de fonctionnement.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD